

CENTRE de GESTION de la

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

d'EURE-ET-LOIR

Séance du 26 mai 2023

Nombre de membres

27

Nombre de présents

14

Pouvoirs :

5

Nombre d'absents

13

Nombre de votants

19

Quorum

14

L'an deux mil vingt-trois, le 26 mai à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 17 mai 2023 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARIJOUVILLE, **arrivé en cours de séance,**
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BUCHET, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Gilles PÉAN, Président du SIRP de Fresnay le Comte-Meslay le Vidame et suppléant de Benoît PELLEGRIN,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS, **arrivé en cours de séance,**
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES, a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

Pouvoirs :

- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES, a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE, a donné pouvoir à Hélène DENIEAULT,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Gilles PÉAN,
- Corinne LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir, a donné pouvoir à Sylvie HONNEUR-BUCHER,

Absents excusés :

- François BELHOMME, Maire d'EPERONN,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX
- Caroline VABRE, Conseillère municipale de DREUX

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives
- Laurent ARCHENAUT, *Payeur départemental*

Délibération 2023 – D – 25

Séance du 26 mai 2023

Objet : Subvention à l'Association Nationale des Directeurs et directeurs adjoints des Centres De Gestion

Exposé de Bertrand MASSOT, Président

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale soutiennent, depuis l'origine, l'action conduite par l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjoints des Centres de Gestion (ANDCDG). Cette association regroupe plus de 150 membres directeurs et directeurs adjoints en activité et directeurs en retraite, soit la quasi-totalité des personnels dirigeants des centres de gestion. Le travail est essentiellement technique et totalement neutre politiquement.

L'association a une activité qui se développe au fil des années :

- Organisation de journées d'information et de formation non plus seulement ouvertes aux cadres de direction mais désormais également à l'ensemble des personnels des centres.
- Mise en commun de documentation, de dossiers et d'expériences sur le site extra net.
- Participation à de nombreux travaux avec les partenaires institutionnels.
- Echanges, partages et mutualisation des compétences dans les domaines d'activité des centres.
- Gestion des agents non titulaires.
- ...

Les commissions, cœur de l'activité de l'ANDCDG ont noué un partenariat étroit avec la fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) sous la présidence de Monsieur HIRIART et leur production sert de support technique de travail aux présidents de centres.

L'association participe de fait activement au positionnement des Centres de Gestion comme acteurs essentiels du monde territorial (et singulièrement de la gestion des ressources humaines) auprès des pouvoirs publics.

La mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion, d'organisation ainsi que les coûts pédagogiques qui en résultent nécessitent le recours aux aides financières externes. Chaque année, l'association demande une subvention au Centre de gestion ;

Vu la demande de l'association reçue le 6 février 2023 (jointe) ;

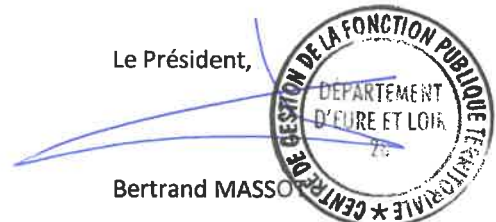
Les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'inscrire une somme de 750 € au budget prévisionnel 2023, à l'article 657 – « subventions »
- D'autoriser son versement.

Le Président,

Bertrand MASSOT

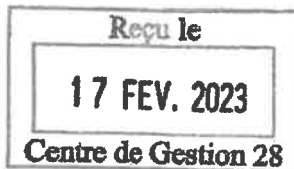


Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en préfecture le :
De la publication le :

Par délégation,
La Directrice Générale,
Céline ROUSSET



C: DG
Berger
Levrault
C: DC



Sainte-Foy-lès-Lyon, le 6 février 2023

☺ : Monsieur ~~Bertrand MASSOT~~
Président
Centre de Gestion de l'Eure et Loir
Maison des Communes
9 rue Jean Perrin BP 29
28600 LUISANT

OD/MH

Objet : sollicitation d'une subvention pour l'année 2023

P.J. : RIB de l'ANDCDG

Monsieur le Président,

L'ANDCDG, association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion, rassemble près de la totalité des personnels dirigeants des centres de gestion. Notre travail est essentiellement technique et totalement neutre politiquement.

Nos commissions techniques, qui permettent un débat et des solutions collectives sur les sujets d'actualité notamment statutaires, sont toujours plus sollicitées par les agents des centres.

L'ANDCDG œuvre activement à l'accompagnement des centres de gestion dans leur travail quotidien, via la réalisation et la mutualisation d'études et de projets, la mise à disposition de modèles et de conseils ou encore l'organisation de nombreuses journées d'information et de formation ouvertes à l'ensemble des personnels des centres de gestion qui réunissent à chaque fois plus de participants.

Ces actions sont devenues indispensables à l'ensemble des personnels des centres de gestion, et permettent à la fois une concertation technique sur nos méthodes, mais aussi une préparation essentielle à toutes les actions communes à l'ensemble des centres de gestion. Cette concertation, la confrontation collective d'idées et de compétences sont la base de l'efficacité de notre travail de préparation des décisions des élus.

Par ailleurs, notre expertise constitue un appui complémentaire et souvent préalable aux actions de la FNCDG. Des partenariats étroits et des protocoles de collaboration unissent les deux associations avec pour résultats, des publications, des participations à des salons, l'organisation du travail en commission ou la mise en œuvre conjointe des conférences nationales pour l'emploi par exemple.

.../...

ANDCDG

CDG69 - 9 allée Alban Vistel - 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon

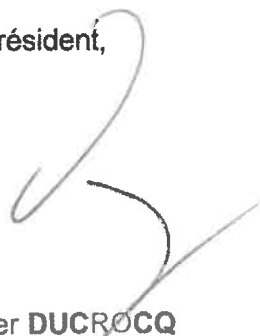
T. 04 72 38 30 94 – andcdg@andcdg.org

La mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion, d'organisation, ainsi que les coûts pédagogiques qui en résultent, nécessitent le recours aux aides financières externes. C'est ainsi que nous sollicitons de votre établissement, comme chaque année, l'attribution d'une subvention pour l'année 2023, qui permettra de poursuivre notre action au profit des directeurs et directeurs-adjoints de centres de gestion, de nos personnels, et surtout de nos établissements.

En vous remerciant par avance au nom de notre Association, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

tr cordialement.

Le Président,



Olivier **DUCROCQ**

Directeur général du Centre de gestion
du Rhône et de la Métropole de Lyon